

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	GÉOMÈTRE EXPERT														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	126 166	101,85 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)										(3)	AC	2 297	1,85 %
	4	Montant net des recettes										AD	123 869	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	8	0,01 %		
	6	Gains divers (5)										AF	2 656	2,14 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	126 533	102,15 %		
	3	8	Achats (6)										BA	3 962	3,20 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) [Nb moyen de salariés : 0,5]										BB	13 703	11,06 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	8 011	6,47 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Contribution économique territoriale										JY	315	0,25 %		
	13	Impôts et taxes (8)	Autres impôts										BS	1 905	1,54 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	2 586	2,09 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 612	2,92 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	2 339	1,89 %		
	17	Entretien et réparations											2 003	1,62 %		
	18	Personnel intérimaire											2 230	1,80 %		
	19	Petit outillage (11)											1 043	0,84 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											622	0,50 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											2 397	1,94 %		
	22	Primes d'assurances											2 758	2,23 %		
	23	Frais de véhicules (12)											6 614	5,34 %		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)											1 098	0,89 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	10 700					BK	13 215	10,67 %
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	2 480		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU	36						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 247	1,01 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											4 340	3,50 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											20	0,02 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	1 747	1,41 %			
30	Autres frais divers de gestion											1 953	1,58 %			
31	Frais financiers (14)										BN	420	0,34 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	397	0,32 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	78 538	63,40 %			

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **GÉOMÈTRE EXPERT**

N° SIRET

14 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	47 995	38,75 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	3 304	2,67 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	51 299	41,41 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG	62	0,05 %	
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	3 967	3,20 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	1 773	1,43 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	1 773	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	5 802	4,68 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	45 497	36,73 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	22 610		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	4 651		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	249		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			28 675			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B